



Section de GUYANE

SE-UNSA 973

46 rue Vermont Polycarpe
97300 CAYENNE

Tel 0594 31 02 10 Fax 0594 31 30 08

973@se-unsas.org Le site : <http://sections.se-unsas.org/973/>

NOTE HEBDO n°126 du Mardi 17 mai 2011

BRANCHE 2^{ème} DEGRE

→ Orientation au collège : l'UMP à l'école du simplisme

Avec l'UMP, tout est simple ! Des élèves sont en difficulté au collège ? Envoyons-les massivement, et dès 14 ans, vers les CFA pour y « apprendre un métier » ! C'est en effet le sens de sa dernière trouvaille censée favoriser « la croissance des PME et de l'emploi », et surtout remplir des CFA en déshérence !

Il faut dire qu'avec le parti de la majorité présidentielle, l'apprentissage est, comme toujours, paré de toutes les vertus. Prisonnier de cette posture idéologique, il refuse de voir que les entreprises ne souhaitent plus accueillir des apprentis aussi jeunes, que l'économie française a besoin d'une élévation du niveau de qualification, et que l'orientation précoce est coûteuse sur le plan économique et social.

Faut-il relier cette proposition aux deux nouveautés que le ministère souhaite expérimenter dès la rentrée prochaine ? D'un côté, une évaluation nationale en fin de 5^{ème}, et de l'autre une classe de 3^{ème} prépa-pro implantée en LP... En tout état de cause, c'en serait alors fini de l'ambition d'un socle commun maîtrisé par l'ensemble d'une classe d'âge, ambition pourtant portée par la loi Fillon de 2005.

Pour le SE-Unsa, l'école du socle commun doit s'imposer parce qu'elle répond aux besoins de la Nation. Elle passe par la construction d'un collège vraiment pensé pour tous, fondé sur des contenus et une organisation profondément renouvelés. Aux antipodes de la vision passéiste et ségrégative de l'UMP, le projet du SE-Unsa s'inscrit dans une dynamique de progrès pour tous les élèves.

→ LE CHEF D'ETABLISSEMENT DE CATAYEE SUSPENDU

La force des conjonctures de position des organisations syndicales a une fois encore permis d'aboutir à une solution satisfaisante. Lors du CHS, réuni le vendredi 13 mai, l'UNSA Education a rappelé sa volonté de permettre le retour rapide à un fonctionnement normal au collège CATAYEE dans l'intérêt des élèves, des personnels et de la crédibilité de l'institution Education Nationale en Guyane vis-à-vis de l'opinion publique. En ce sens, la fédération UNSA Education a assuré à Madame le Recteur son soutien dans les procédures et décisions qu'elle aurait à prendre pour permettre de sortir de la situation actuelle.

Arrivée de Paris le jeudi 12 pour présider le CHS-CT du vendredi 13 au matin, madame le Recteur était déjà à Paris la veille (lundi 16 mai) et la décision tant attendue est donc tombée : **Suspension du chef d'établissement actuel jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.**

Ce n'est qu'une demi-victoire des personnels de CATAYEE dirons-nous car pour l'heure aucune précision n'a été donnée quant au fonctionnement de l'établissement à la rentrée scolaire prochaine. Pour l'heure, un autre chef d'établissement sera nommé pour assurer l'intérim de direction au collège CATAYEE jusqu'en juillet.

Et la commission d'enquête du CHS-CT alors ?

La commission poursuit ses travaux, les cellules d'écoute se poursuivent jusqu'au jeudi 19 mai 18h00 et les conclusions sont attendues pour vendredi 20 mai.

Les personnels sont donc invités à poursuivre leur témoignage

En entretien individuel devant deux membres du CHS-CT pendant environ 20 mn.

Par écrit non anonyme adressé au Président de la commission d'enquête.

Quelle garantie sur la confidentialité des témoignages ?

Deux choses à savoir :

- Les membres de cette commission sont tenus au secret professionnel sous peine de poursuite judiciaire
- L'ensemble des éléments recueillis seront détruit 30 jours après la remise des conclusions de la commission d'enquête

Qui contacter pour témoigner ?

Prendre contact par téléphone au **0694 26 85 69** avec le président de la commission d'enquête, monsieur Patrick LANGLOIS Inspecteur Hygiène et Sécurité du rectorat de Guyane.

BRANCHE JEUNES ENSEIGNANTS

→ Enseignants et jeunes : mieux les connaître pour mieux les défendre !

Parce qu'ils ont des idées à partager, des questions à soulever et un avenir à construire, le SE-Unsa lance aujourd'hui une grande enquête nationale auprès des jeunes enseignants. Articulé autour de quatre thèmes (mon métier, ma carrière, mes préoccupations, mes centres d'intérêts) ce questionnaire permettra de mieux les connaître. La maîtrise a complètement bouleversé le paysage de la formation des enseignants et des personnels d'éducation. Ces changements confrontent les jeunes collègues à une réalité professionnelle à laquelle ils ne sont plus préparés.

A travers cette enquête, le SE-Unsa évaluera l'impact de cette profonde mutation sur la perception que les jeunes enseignants ont aujourd'hui de leur fonction. En recueillant l'opinion de celles et ceux qui exercent ce que l'on peut quasiment qualifier de nouveau métier, le SE-Unsa entend les accompagner au mieux dans leur quotidien professionnel.

A noter, pour information que les dissensions sont toujours vives au sein de la FSU sur la question des stagiaires et de la formation. Deux parties s'affrontent par communiqué de presse interposé : d'un côté le SNES /SNUEP /SNEP partisans comme le SNALC, d'un recrutement au niveau M2 et d'une formation professionnelle après le concours (modèle consécutif), de l'autre côté, le SNUIPP et le SNESUP partisans d'une formation alliant disciplinaire et professionnel (modèle simultané) se rapprochant ainsi peu à peu du projet du SE-Unsa et de l'Unsa Education.

Nous continuons quant à nous, nos rencontres avec les députés et sénateurs de la majorité comme de l'opposition, pour porter toutes nos propositions.

BRANCHE « ECOLE »

→ INSTITUTEUR : INTEGRATION DANS LE CORPS DES PE

Les contingents d'accès au corps des PE par liste d'aptitude sont parus au JO de ce jour (arrêtés du 28 mars 2011)

- premiers concours internes : 225, dont 40 pour Mayotte, 15 pour la Polynésie française, **0 pour la Guyane** ;
- listes d'aptitude : 1 275, dont 100 pour Mayotte, 80 pour la Polynésie française, **6 pour la Guyane**.

→ Bilan Mutations Inter 2011

Le SE-Unsa a dénoncé la non-mobilité des personnels du 1^{er} degré, seulement 29% ont obtenu satisfaction au niveau national et a réitéré ses demandes d'explication concernant la lisibilité des résultats, sur la connaissance des calibrages au niveau départemental, sur la gestion des 500 points, a renouvelé sa demande de la reconnaissance de la difficulté sociale, sur la prise en compte des années de séparation en cas de disponibilité ou congé parental.

Le SE-Unsa a fait le constat suivant :

- Un taux de satisfaction en chute.
- Des collègues désespérés qui n'ont plus de perspective et ne comprennent pas l'échec de leur mutation.
- Des zones violences qui ne correspondent plus à la réalité du terrain.
- Des collègues de la région parisienne, Paris et la Guyane qui n'arrivent plus à muter.
- Des situations sociales qui ne trouvent plus d'espace.

- Des différences d'appréciation des éléments du barème selon les divers départements (RC, Bonification handicap)
- Des collègues en disponibilité ou en congé parental, en situation de RC qui n'obtiennent pas les points d'année de séparation, et concourent avec un barème bloqué, sans plus aucun espoir d'avancer.

Dans un souci de transparence des résultats et face à ce constat d'échec des opérations de Mutations, nous avons demandé :

- Le calibrage des différents départements
- L'état des surnombres
- Des explications sur l'algorithme du logiciel.
- La transmission du document du mouvement intermédiaire à l'issue de la phase Mutations et avant la phase Permutations
- La tenue d'une commission des «litiges/recours» après la vérification des barèmes et au moment de la remontée de ceux-ci à l'administration centrale.

Nous avons réitéré nos demandes d'évolution :

- Un barème qui prenne en compte les années de séparation pour les collègues en congé parental ou en disponibilité.
- Un éclairage et une évaluation des situations sociales.
- Des consignes de ministère en direction des Recteurs et Inspecteurs d'Académie pour une phase d'ineat/exeat qui corrige cet échec de satisfaction aux opérations de changement de département

Réponses de l'Administration :

L'administration est gênée par la chute du taux de réussite qui contredit sa volonté affichée d'améliorer le sort de ses agents et l'engagement antérieur de résoudre les situations de rapprochement de conjoints.

Sans vouloir le dire explicitement, l'explication du résultat 2011 réside dans les suppressions de postes. Lorsque nous faisons l'hypothèse d'une fluidité encore réduite par des calibrages frileux des inspecteurs d'académie sous contrôle des recteurs, le ministère ne dément pas.

Après nous avoir enfin remis les documents réclamés depuis mars 2010 !), l'administration nous a dit qu'elle ne voulait pas de situation injuste et inéquitable.

Elle s'engage :

- à un effort de pédagogie envers les collègues pour expliquer la complexité du logiciel
- à examiner le dispositif «zones violences » et la pertinence des critères.
- à revoir la prise en compte des années de séparation pour les collègues en disponibilité ou congé parental. Une simulation devrait être faite pour voir l'impact.
- à accompagner et à suivre (comme l'année dernière) les 32 demandes handicap insatisfaites au mouvement interdépartemental informatisé en alertant les différents inspecteurs d'académie sur ces situations particulières.
- à réfléchir sur le dossier 500 points et priorité sociale.
- à étudier plus particulièrement les demandes de la couronne parisienne.
- à répondre aux collègues qui ont envoyé un courrier pour obtenir une explication à leur non mutation. Mais elle refuse la tenue d'une commission des litiges après la vérification des barèmes par les différentes inspections académiques.

→ Avancement des instituteurs et PE détachés à l'étranger et dans les Collectivités d'outre mer : Tous les collègues syndiqués promouvables ont reçu un mail de la section hors de France. En cas de problème ou de besoin d'informations complémentaires, contactez à la section Hors de France : Sophie Risler : sophie.risler@se-unsa.org

→ Affectation des instituteurs et des PE spécialisés en Nouvelle Calédonie-Rentrée scolaire 2011 : Le SE-Unsa a noté avec satisfaction qu'il n'y avait pas eu de changement par rapport au GT du 7 décembre 2010. Les collègues syndiqués ou nous ayant transmis un dossier ont été prévenu suite à ce GT du 7 décembre. Pour tout complément d'information contactez capn.1d@se-unsa.org.

Nous rappelons que désormais, suite aux accords de Nouméa (5mai 1998) et à la loi organique du 19 mars 1999, art 59, il y aura à dater du 1^{er} janvier 2012 la suite du transfert des compétences de l'Etat vers la Nouvelle Calédonie. Ce qui implique qu'il n'y aura plus de CAPN concernant l'affectation des enseignants spécialisés en NC. Ceux-ci seront directement sélectionnés par le Vice recteur de Nouvelle Calédonie.

→ **Recrutement d'instituteurs et PE en Polynésie Française-rentree scolaire 2010** : Une liste informative nous a été communiquée. Nous rappelons en effet qu'il n'y a pas de capn pour ce recrutement et que c'est le Vice Recteur de Polynésie Française qui fait sa propre sélection.

→ **Recrutement d'instituteurs et PE à Mayotte par voie d'Ineat-Exeat.-rentree 2010** : Une liste des 60 collègues nous a été. Il n'y aura pas de recrutement de PE par voie ineat pour l'année prochaine. Le Vice Recteur de Mayotte en a fait la demande mais cause budgétaire, le MEN a refusé.

→ **Concernant le recrutement des enseignants spécialisés sur Mayotte** : Le GT s'est tenu le 7 Avril. Pour information, 34 postes étaient vacants : 1option B, 13 option D, 3 psy, 17 Maitres Formateurs dont 3 avec postes à profil (généraliste : 1 spécialisé en informatique, 1 en documentation pédagogique, 1 en en ASH) .

→ **Bilan sur la Mobilité du personnel enseignant 1er degré entre la métropole et les COM** : Le bilan a concerné les 4 collectivités d'outre Mer (Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna) et renseigne sur les nombreuses et diverses modalités d'affectation et régime indemnitaire. Le Se-Unsa a déploré le fait que le transfert des COM vers la métropole ou les départements d'Outre Mer pour la rentrée 2011 soit impossible alors que des collègues sont demandeurs.

Concernant Mayotte : Au 31 Mars Mayotte deviendra département d'Outre Mer, conformément à la loi organique relative à cette départementalisation. Nous avons renouvelé notre demande d'un GT national afin d'étudier la mise en place et le suivi des différentes mesures relatives à cette départementalisation, notamment sur :

- le système des affectations, sur les Ineat-Exeat, sur les modalités de retour et des possibilités de pouvoir participer au mouvement interdépartemental.
- le système indemnitaire et de la rémunération des collègues.

Nous avons insisté sur le fait qu'il n'y ait eu aucune anticipation et que la gestion de ces collègues étaient en dehors de toute réglementation. De plus les conditions déplorables d'enseignement ont été soulevées (manque d'hygiène et sécurité, manque de fourniture scolaires et locaux.....)

L'Administration a répondu qu'un certain nombre de textes étaient du domaine de la Fonction Publique, a souligné qu'elle partageait nos inquiétudes et ne savait pas combien de temps allait prendre cette nouvelle réorganisation. Un certain temps !et un temps certain !

→ **Évaluations nationales : un dispositif inutile et pervers**

Les évaluations CM2 auront lieu en fin d'année scolaire à partir de 2012, a indiqué au SE-Unsa Jean Michel Blanquer, directeur de l'Enseignement scolaire au ministère de l'Education Nationale. Il met ainsi un terme à la fiction entretenue par le ministère, d'évaluations permettant de mettre en œuvre des remédiations avant l'entrée en sixième. Les évaluations nationales ne sont que des évaluations bilans. Dont acte.

Le SE-Unsa rappelle que ces évaluations sont à la fois des outils à la fiabilité douteuse (comparabilité non assurée, circonstances de passation variables, codage par les enseignants eux-mêmes, incohérences par rapport aux compétences attendues aux différents paliers du socle) et des outils aux conséquences néfastes pour les apprentissages des élèves. Elles sont vécues comme des examens intermédiaires avec tous les effets pervers que cela comporte : bachotage en classe comme à la maison, focalisation sur les compétences facilement évaluables au détriment des apprentissages plus complexes.

Le ministère n'a nul besoin d'imposer un système aussi coûteux pour disposer des informations nécessaires au pilotage du système éducatif. Les évaluations sur échantillons représentatifs répondent parfaitement à cet objectif.

Pour le SE-Unsa, les évaluations doivent être au service des apprentissages des élèves, et non de la sélection et des statistiques ministérielles. Il demande le développement de banques d'outils d'évaluation des compétences du socle commun à tous les niveaux, et le retour à des dispositifs nationaux d'évaluations diagnostic en début de CE2 et de CM2.